



Directrice de la Publication : Armelle BOTHOREL – Rédacteur : Frédéric LE MOULLEC  
Membre du Comité de rédaction : Carine DESGUÉ

## Édito      **La formation des élus locaux pour 2020-2026 : un droit à promouvoir dès maintenant !**

En vue du renouvellement issu des prochaines élections municipales et communautaires, le Conseil d'Administration de notre Association des Maires et Présidents d'EPCI des Côtes d'Armor (AMF 22) a retenu de faire du droit à la formation des élus du bloc local un enjeu fondamental.

En effet, l'évolution du périmètre intercommunal, la technicité des compétences et missions des élus, le nombre important de réunions, l'exigence de nos concitoyens, le décrochage de certains élus...font que nous avons la volonté politique et le devoir moral de faire mieux ensemble et d'accompagner les élu.e.s du mandat 2020-2026 dans des conditions d'exercice sereines et en connaissance de cause.

Aussi, en partenariat avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Côtes d'Armor (CdG 22) et l'Association Régionale d'Information des Collectivités territoriales (ARIC), nous avons souhaité mettre encore plus en synergie nos moyens au service des élus de notre territoire.

Concrètement, l'année 2020 sera pour nous l'occasion de présenter notre offre d'actions partagées, complémentaires, de réunions d'information ou de formations et ce, tout au long de l'année et dans l'optique de donner aux élus du bloc local les outils de base, de compréhension, qu'il est nécessaire de disposer dans ces premiers mois d'exercice de responsabilité publique.

Des élus accompagnés dans leur montée en compétences, formés selon leurs besoins via des formations adaptées, dispensées au plus près des territoires, avec une volonté de mutualiser les coûts en résultant...telle est notre ambition pour ponctuer notre concours dans ce mandat passionnant de tous les défis !

**Armelle BOTHOREL**  
Présidente de l'AMF 22

# 1 – VIE DE L'ASSOCIATION

## Assemblée Générale Extraordinaire – 08-11-19

L'Assemblée Générale Extraordinaire s'est réunie à Tréméven afin d'examiner les statuts de l'Association.

Le Cabinet ORCOM nous a accompagnés dans la refonte de ces statuts.

## 3<sup>ème</sup> Matinée de l'Égalité – 08-11-19

La 3<sup>ème</sup> Matinée de l'Égalité, en partenariat avec la Préfecture, le Conseil Départemental et l'ARIC, intitulée « Préparer 2020 à une parité quantitative... et qualitative » s'est déroulée à Tréméven.

Elle a réuni une trentaine de personnes. La présentation faite par Madame EON, animatrice en formation à OXALIS, qui vous a été transmise par mail, est également disponible sur l'espace réservé aux adhérents de notre site internet [www.amf22.asso.fr](http://www.amf22.asso.fr).

## 2 – INFORMATIONS EXTÉRIEURES

### Réseau d'Éducation à l'Environnement en Bretagne

#### PLAN D'ACTION RÉGIONAL "ÉDUIQUER A ET DANS LA NATURE" :

COMMENT ENCOURAGER LES PRATIQUES POUR LES ENFANTS, AU QUOTIDIEN ?



Parce qu'il est temps de prendre le temps pour le rapport à la nature qu'ont nos enfants, en août 2019, le REEB (Réseau d'éducation à l'environnement en Bretagne) a lancé le plan d'actions régional « Éduquer à et dans la nature ».

Ce plan est **un guide** à destination de tous les acteurs de l'éducation, de la jeunesse, de l'environnement ... tous les acteurs du territoire, sensibilisés ou non à l'éducation à l'environnement. Il permet d'**appliquer directement et simplement** des fiches actions dans vos territoires afin de **déployer des actions en faveur de l'éducation à l'environnement dans la nature** !

Pour en savoir plus sur ce guide régional "tout-en-un" :

[http://www.reeb.asso.fr/spip.php?page=article&id\\_article=817](http://www.reeb.asso.fr/spip.php?page=article&id_article=817)

# Préfecture des Côtes d'Armor

## DETR 2020 – Lancement de l'appel à projets

Vous trouverez en **annexes 1 à 6, l'appel à projets** relatif aux demandes de subvention pour la programmation 2020 de la DETR et ses annexes.

### *Lutte contre les marchands de sommeil*

Vous trouverez en **annexe 7, le courrier et ses annexes** de Madame Jacqueline GOURAULT, Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales et Monsieur Julien DENORMANDY, Ministre chargé de la Ville et du Logement, **relatif au renforcement de la lutte contre les marchands de sommeil et à la mise en place d'une ligne téléphonique dédiée** pour signaler un logement indigne ou se renseigner sur les recours possibles : 0 806 706 806.

### *Contrats aidés – Parcours Emploi Compétences*

Vous trouverez en **annexe 8, le courrier** de Madame Béatrice OBARA, Secrétaire Générale de la Préfecture des Côtes d'Armor, **relatif aux « Contrats aidés – Parcours Emploi Compétences »**.

## Direction Générale des Finances Publiques 22

### *Réforme de la fiscalité directe locale*

Vous trouverez en **annexe 9, le courrier** de Monsieur Christian LE BUHAN, Directeur Départemental des Finances Publiques des Côtes d'Armor, et sa fiche synthétique, **relatifs à la « Réforme de la fiscalité locale – Évaluations chiffrées du dispositif de compensation financière des communes »**.

## ARS Bretagne

### *Appel à manifestation d'intérêt*

#### *Territoire engagé pour mon environnement, ma santé*

Le ministère de la Transition écologique et solidaire et le ministère des Solidarités et de la Santé ont lancé en juillet dernier un appel à manifestation d'intérêt *Territoire engagé pour mon environnement, ma santé* auprès des collectivités. Ce dernier s'inscrit dans une démarche de partage et de valorisation des actions en faveur de la santé environnement sur les territoires.

C'est l'une des priorités du futur plan Mon environnement, ma santé : **réaffirmer le rôle des territoires dans l'amélioration d'un cadre de vie favorable à la santé des citoyens**. Ce rôle est essentiel, de par la large étendue de leurs compétences et leur capacité à adapter l'action à la diversité des situations locales.

Cet appel à manifestation d'intérêt vise un double objectif :

- **faire connaître et valoriser les projets innovants** menés par les collectivités en faveur de la santé environnement ;
- **favoriser le partage de bonnes pratiques** entre collectivités.

Pour recenser et partager les actions liées à la santé environnement sur votre territoire, un **formulaire d'appel à manifestation d'intérêt (AMI)** est mis à votre disposition sur le site <https://territoire-environnement-sante.fr/plate-forme-collaborative/appele-manifestation-interet>

Vous pouvez de nouveau déposer vos dossiers jusqu'au 13 décembre 2019.

**L'appel à manifestation d'intérêt s'adresse à tout type de territoire et de collectivités : communes, EPCI, départements, régions, collectivités d'outre-mer à statut particulier, syndicats mixtes, parcs naturels régionaux**, souhaitant partager et valoriser son action en santé environnement ou bien monter un projet en santé environnement et lancer un appel à partenaires.

Vos projets ou actions seront publiés sur le site [www.territoire-environnement-sante.fr](http://www.territoire-environnement-sante.fr)  
La publication intégrale ou partielle des informations saisies sera laissée à la discrétion des collectivités.  
En remplissant le formulaire, les collectivités peuvent bénéficier de l'appui de la plateforme territoire-environnement-sante.fr et des acteurs qui l'animent.

**Les ministères valoriseront, d'ici fin 2019, les projets les plus vertueux et les plus innovants.**

#### Détail des projets attendus

L'appel à manifestation d'intérêt vise les projets suivants :

- **une action ou projet déjà réalisé (retour d'expérience)**
- **un projet en cours de montage**

#### Sont attendues des actions :

- **de sensibilisation des habitants ou de catégories de personnes relais auprès des habitants** (publics scolaires, agents des collectivités qui interviennent auprès de publics sensibles, tissu associatif, etc.) ;
- **de surveillance, connaissance et information sur les enjeux locaux du territoire en matière de santé environnement** (diagnostic, recensements et mesures, montage d'un observatoire, etc.) ;
- **d'adaptation des politiques publiques pour réduire l'impact sanitaire des contaminations environnementales** (y compris pollutions physiques telles que le bruit, les ondes électromagnétiques ou les pollutions lumineuses) : habitat, logement et urbanisme, service public de gestion de l'eau, transports, animation et restauration de la petite enfance ou des publics scolaires, activités sportives et de loisirs, expositions professionnelles, etc. ;
- **d'adaptation de politiques environnementales transversales locales** (par exemple biodiversité, changement climatique...) pour renforcer leur volet relatif aux impacts sanitaires avec bénéfices à court ou moyen terme (étant entendu que les politiques environnementales transversales concourent sur le long terme aux enjeux santé environnement).

**Contact :** <https://territoire-environnement-sante.fr/contact>

Pour déposer votre projet, rendez-vous à l'adresse suivante : <https://territoire-environnement-sante.fr/plate-forme-collaborative/appele-manifestation-interet>

## **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Côtes d'Armor**

*14<sup>ème</sup> édition des Rencontres Territoriales de Bretagne*

Vous trouverez en **annexes 10 et 11**, l'invitation à la 14<sup>ème</sup> édition des **rencontres Territoriales de Bretagne** ainsi que le **programme**.

Pour vous inscrire, rendez-vous à l'adresse : [https://www.cdg22.fr/jcms/jcms/pinter\\_89645/fr/territoriales-de-bretagne-le-10-decembre-2019-inscrivez-vous](https://www.cdg22.fr/jcms/jcms/pinter_89645/fr/territoriales-de-bretagne-le-10-decembre-2019-inscrivez-vous)

## **ADIL 22**

*Permanence de décembre 2019*

Vous trouverez en **annexe 12**, la **liste des permanences** de l'ADIL 22 sur l'ensemble du département pour le mois de décembre 2019.

**Pour information, les permanences sont suspendues pendant les vacances scolaires.**

« L'ADIL 22 est une association d'accès au droit qui offre aux particuliers une information gratuite, neutre et complète sur tous les aspects juridiques, financiers et fiscaux touchant au logement. »

## 3 – INFORMATIONS NATIONALES

### Conditions d'éligibilité des militaires aux élections municipales de 2020

Vous trouverez en **annexe 13**, un courrier de Madame Laetitia SAINT-PAUL, Vice-présidente de l'Assemblée Nationale, Députée du Maine et Loire, relatif aux conditions d'éligibilité des militaires aux élections municipales de 2020.

### Association des Maires de France

#### *102<sup>ème</sup> Congrès des Maires et Présidents d'intercommunalité de France*

Vous trouverez en **annexe 14**, la résolution générale adoptée à l'occasion du 102<sup>ème</sup> Congrès des Maires et Présidents d'intercommunalité de France le 21 novembre dernier de la Porte de Versailles à Paris.

## 4 – À NOTER SUR VOS AGENDAS

- 10 décembre 2019 :** 14<sup>ème</sup> édition des **Rencontres Territoriales de Bretagne** sur le thème « *Femmes et Hommes, s'engager dans la vie publique de demain* » au palais des congrès et des expositions de Saint-Brieuc/Ploufragan
- 25 janvier 2020 :** **Assemblée Générale** à la salle des fêtes de **Saint-Aaron à Lamballe-Armor**. Accueil à partir de 9 heures.